

Délibération n° 20251213-12

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 13 décembre 2025

Objet : ARRÊTÉ
D'ATTRIBUTION DES
AIDES CCR

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 décembre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143
Présents : 75
Pouvoir : 2
Votants : 77

Pour : 74
Contre : 0 –
Abstention : 1 –
(DEVERNOIX Marc-
Antoine)
Ne prend pas part au
vote : 2 - (MEALLET
Roger-Jean, RAYNAL
Roger)

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, PINTE Emmanuel, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DUBIEN Gaëtan, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, NURY Jacques, DOS SANTOS Christophe, BOISNAULT Christian, DAUPHIN Jean-François, SOLVIGNON Yves, PICHON Jean, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, FRAISSE Pierre-Luc

Pouvoirs :

BONNET Grégory donne procuration à LHERMET Florence, DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René

Secrétaire de séance : Mme BRUN

ARRÊTÉ D'ATTRIBUTION DES AIDES CCR

Le Président expose à l'assemblée que dans le cadre du développement des énergies renouvelable thermiques sur le territoire du Puy-de-Dôme, il convient d'attribuer les aides dans le cadre du contrat chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME.

Le président propose aux membres du comité syndical :

- D'attribuer les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable.
- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- Attribue les aides stipulées en annexe dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable.
- Autorise le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- Engage la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



**territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU PUY DE DOME

Attribution des aides dans le cadre du contrat
chaleur renouvelable (CCR) avec l'ADEME



Considérant le Contrat Chaleur Renouvelable entre l'ADEME et TE63 conclu le 01/09/2023, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, TE63 étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, à TE63, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 864 254 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 20 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'ADUHME ;
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME ;
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

À l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; TE63 assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage (projets de contrats joints à la présente délibération) retenus par la commission d'engagement des aides.

Considérant la procédure de versements des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et TE63, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement du solde de 100% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable.

Considérant que lors de la commission d'engagement des aides qui a eu lieu le 20/11/2025, ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes d'aides de :

1. Commune Les Ancizes-Comps, pour « **Étude de faisabilité géothermie groupe scolaire** » aux Ancizes-Comps :

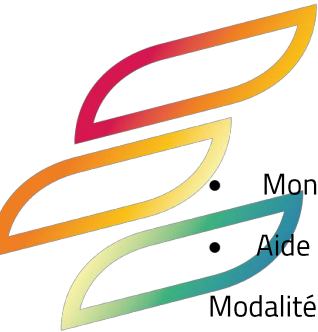
- Coût total prévisionnel de l'opération : **6 700,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 6 700**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 690,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

2. Commune de Marsat, pour « **Étude de faisabilité pour le réseau technique de Marsat** » :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **6 850,00 € HT**



- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 6 850**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 795,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

3. SCIA Fleur de Bitume, pour « **Remplacement d'une chaudière et création d'un réseau de chaleur bois** » à Riom :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **70 662,80 € HT**
- Données de l'installation : **96,3 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x **96,3 MWh EnR** x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **40 446,00 €**, soit **57%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

4. Conseil départemental 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement de chaudière propane par chaudière bois** » à Bromont-Lamothe :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **8 352,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 8 352**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 846,40 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

5. Conseil départemental 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement de chaudière propane par chaudière bois** » à Larrode :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **2 820,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 2 820**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **1 974,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.



6. Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, pour « **Étude de faisabilité réseau de chaleur** » aux Ancizes-Comps et Saint-Georges de Mons :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **17 450,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 17 4500**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **12 215,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

7. Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, pour « **Étude de faisabilité géothermie pour le futur bâtiment multi accueil** » à Thiers :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **4 490,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 490**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 493,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

8. Commune de Bourg-Lastic, pour « **Étude de faisabilité réseau de chaleur bois** » à Bourg-Lastic :

- Coût total prévisionnel de l'étude : **14 000 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 14 000**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **9 800,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

9. Commune de La Forie, pour « **Installation d'une chaudière bois granulés à la mairie** » à La Forie :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **48 350,00 € HT**
- Données de l'installation : **12,8 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x **12,8 MWh EnR** x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 376,00 €**, soit **73,10%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :



Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

10. Commune de Tauves, pour « **Étude de faisabilité RC bois** » à Tauves :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **6 600,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 6 600**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **4 620,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

11. Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, pour « **Étude de faisabilité RC sur la commune de Châtel-Guyon** » :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **16 000,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 16 000**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **11 200,00 €**

Modalités de versement :

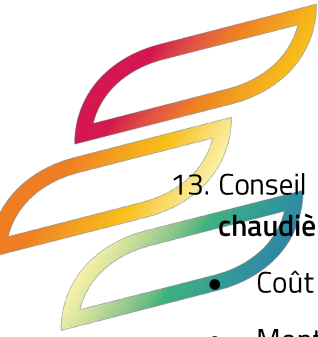
Versement de la totalité de l'aides à l'étude à la réception des pièces justificatives.

12. SIEA RIVE GAUCHE DORE, pour « **Installation d'une chaudière à granulés dans les locaux du SIEA** » à Estandeuil :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **22 960,00 € HT**
- Données de l'installation : **12,10 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : 21 € x **12,10 MWh EnR** x 20 ans
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **5 082,00 €**, soit **22%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



13. Conseil départemental 63, pour « **Étude de faisabilité remplacement de chaudière fioul par chaudière bois à l'école** » à Saint-André Le Coq :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **4 848,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 848**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 393,60 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

14. Territoire d'Énergie du Puy de Dôme, pour « **Création d'un réseau de chaleur et installation d'une chaudière à granule** » à Saint-Saturnin :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **481 404,66 € HT**
- Données de l'installation : **219 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 219 MWh EnR x 20 ans) + (390 € x 132 ml < DN 65)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **143 460,00 €**, soit **29,80%** du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

15. Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, pour « **Étude de faisabilité solaire thermique RC** » à Aigueperse.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **9 900,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 9 900**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **6 930,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

16. Auvergne Habitat, pour « **Étude de faisabilité installation de géothermie projet 72 logements sociaux** » à Issoire.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **5 600,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 5 600**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **2 800,00 €**



Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

17. Commune de Fournols, pour « Réseau de chaleur bois de Fournols » à Fournols.

- Coût total prévisionnel de l'opération : **699 200,00 € HT**
- Données de l'installation : **670 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (390 € x 670 ml < DN 65)
- Bonus de 10% (2 chaufferies)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **287 430,00 €**, soit **41,10%** du coût total de l'installation, **sous réserve d'un avis favorable de la commission régionale d'aide de l'ADEME.**

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

18. BETA Énergie, pour « Chaufferie bois de Fournols » à Fournols.

- Coût total prévisionnel de l'opération : **585 200,00 € HT**
- Données de l'installation : **670 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : (21 € x 600 MWh EnR x 20 ans) + (8,5 € x 70 MWh EnR x 20 ans)
- Bonus 10% (2 Chaufferies)
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **290 290,00 €**, soit **49,60%** du coût total de l'installation, **sous réserve d'un avis favorable de la commission régionale d'aide de l'ADEME.**

Modalités de versement :

Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.



19. Commune de Limons, pour « **Étude de faisabilité remplacement chaudière bois** » à Limons.

- Coût total prévisionnel de l'étude : **4 800,00 € HT**
- Montant forfaitaire de l'aide : **70 % x 4 800**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **3 360,00 €**

Modalités de versement :

Versement de la totalité de l'aide à l'étude à la réception des pièces justificatives.

20. Communauté de communes Dore et Allier, pour « **Réhabilitation et restructuration en pôle ressources de l'immeuble Duchasseint : Installation d'une chaudière bois granulés** » à Lezoux :

- Coût total prévisionnel de l'opération : **252 820,00 € HT**
- Données de l'installation : **40,6 MWh EnR/an**
- Montant forfaitaire de l'aide : **21 € x 40,6 MWh EnR x 20 ans**
- Aide attribuée par la commission d'engagement : **17 052,00 €**, soit 7% du coût total de l'installation.

Modalités de versement :

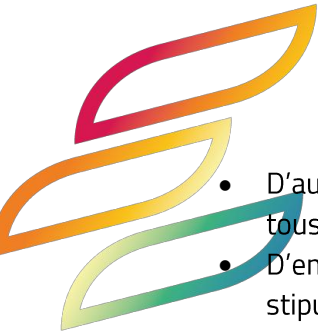
Versement de la totalité des aides à l'investissement à la mise en service de l'installation, sur présentation des pièces justificatives.

RECAPITULATIF DES AIDES ATTRIBUEES

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :



- D'autoriser le Président, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°22RAD1211 du 01/09/2023 entre l'ADEME, mandant, et TE63, mandataire.
- D'attribuer, dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable TE63 Chaleur, des aides d'un montant de **864 254 € réparties comme suit** :

DEMANDEUR	PROJET	AIDE ATTRIBUEE
Commune les Ancizes-Comps	Étude de faisabilité géothermie groupe scolaire	4 690 €
Commune de Marsat	Étude de faisabilité pour le réseau technique de Marsat	4 795 €
SCIA Fleur de Bitume	Remplacement d'une chaudière et création d'un réseau de chaleur bois	40 446 €
Conseil départemental 63	Étude de faisabilité remplacement de chaudière propane par chaudière bois	5 846,40 €
Conseil départemental 63	Étude de faisabilité remplacement de chaudière propane par chaudière bois	1 974 €
Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge	Étude de faisabilité réseau de chaleur	12 215 €
Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	Étude de faisabilité géothermie pour le futur bâtiment multi accueil	3 493,60 €
Commune de Bourg-Lastic	Étude de faisabilité réseau de chaleur bois	9 800 €
Commune de La Forie	Installation d'une chaudière bois granulés à la mairie	5 376 €
Commune de Tauves	Étude de faisabilité RC bois	4 620 €
Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans	Étude de faisabilité RC sur la commune de Châtel-Guyon	11 200 €
SIEA Rive Gauche Dore	Installation d'une chaudière à granulés dans les locaux du SIEA	5 082 €
Conseil départemental 63	Étude de faisabilité remplacement de chaudière fioul par chaudière bois à l'école	3 394 €
Territoire d'énergie du Puy de Dôme	Création d'un réseau de chaleur et installation d'une chaudière à granule	143 460 €
Territoire d'énergie du Puy de Dôme	Étude de faisabilité solaire thermique RC	6 930 €
Auvergne Habitat	Étude de faisabilité installation de géothermie projet 72 logements sociaux	2 800 €
Commune de Fournols	Réseau de chaleur bois de Fournols	287 430 €
Beta Énergie	Chaufferie bois de Fournols	290 290 €



Commune de Limons	Étude de faisabilité remplacement chaudière bois	3 360 €
Communauté de communes Dore et Allier	Réhabilitation et restructuration en pôle ressources de l'immeuble Duchasseint : Installation d'une chaudière bois granulés	17 052 €
TOTAL		864 254,00 €